

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020 COMPTE-RENDU SUCCINCT

Ville de LALLAING
Convocation du 15 mai 2020
Séance du 26 mai 2020 à 17H30 Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville
Présidence de Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Maire
29 membres élus

Etaients présents :

M. FONTAINE Jean-Paul, Mme MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, Mme MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, Mme HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, Mme WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, Mme MARFIL Nicole, M. JENDRASZEK Michel, Mme DUJARDIN Gilberte, M. FAUVEAUX Sébastien, Mme DECOUT Sabine, M. POPEK Joël, Mme KOSMALSKI Emilie, M. NOIRET Patrick, Mme DEVIGNE Stella, M. BAVIER Bernard, Mme NOIRET Christiane, M. BASTIEN Guillaume, Mme BAVIELLO Sandrine, M. PIOTROWSKI Georges, Mme SOLTANI Nacera, M. LACAILLE René, Mme MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain.

Procurations : M. ROBIN Bruno donne pouvoir à Mme SOLTANI Nacera, M. LENGLIN Joël donne pouvoir à Mme SOLTANI Nacera

Etaients excusés : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme KOSMALSKI Emilie

2020-3-01 - DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la loi prévoit la nécessité de désigner au moins un Adjoint au Maire (Article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il précise que le Conseil Municipal en détermine le nombre sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal (article L2122-2 du CGCT).

L'effectif du Conseil Municipal de LALLAING étant de 29, il est possible de désigner 8 Adjointes au maximum.

Monsieur le Maire propose que l'effectif des Adjointes soit fixé à 8, et de procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE que l'effectif des Adjointes au Maire de Lallaing soit fixé à 8 (huit)

Nombre de suffrages exprimés : 29

Pour : 23

Contre : 00

Abstentions : 06 (4 du groupe « un nouveau CAP pour Lallaing » - 1 du groupe « Pour l'Avenir de Lallaing » et 1 du groupe « Objectif Lallaing »)

Abstentions : 00

2020-3-02 – DÉLÉGATION DE POUVOIR AU MAIRE

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que, pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du Service Public, il importe de déléguer à l'exécutif local les fonctions prévues à l'article L.2122-22 du CGCT ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser la délégation suite à l'élection du Maire et des Adjoints le 26 mai 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à

1. **arrêter et modifier** l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. **fixer** les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
3. **procéder** à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
4. **prendre** toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants relatifs à l'article 28, lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;
5. **décider** de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. **passer** les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
7. **créer, modifier ou supprimer** les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. **prononcer** la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9. **accepter** les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. **décider** l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
11. **fixer** les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
12. **fixer**, dans les limites de l'estimation des Services Fiscaux (Domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
13. **décider** de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
14. **fixer** les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
15. **exercer**, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code ;
16. **intenter**, au nom de la Commune, les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, avec possibilité d'interjeter appel ou de se pourvoir en cassation contre les jugements et arrêts rendus, devant toutes les juridictions qu'elles soient civiles, administratives ou pénales, qu'il s'agisse d'une première instance, d'un appel ou d'une cassation ;
17. **régler** les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dès lors que le montant des dommages en cause n'excède pas 15 000 € ;
18. **donner**, en application de l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un Établissement Public Foncier local ;
19. **signer** la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une Zone d'Aménagement Concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
20. **réaliser** les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal ; à savoir 500 000 € (cinq cent mille euros) ;

21. **exercer**, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme ;
22. **exercer**, au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivant du code de l'urbanisme ;
23. **renouveler**, au nom de la commune, l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
24. **prendre** toutes dispositions et **signer** tous arrêtés, actes, conventions, contrats et documents de toute nature, relatifs à cette délégation.
25. **demander** à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions
26. **déléguer**, le droit relatif à l'expropriation publique pour la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE que, conformément à l'article L.2122-22 susvisé, la présente délégation ne saurait excéder la durée du mandat ;

PREND ACTE que cette délibération est à tout moment révocable ;

AUTORISE que la suppléance de la présente délégation soit exercée par Mme Françoise MAES, 1^{ère} Adjointe, en cas d'empêchement de Monsieur le Maire ;

PREND ACTE que, conformément à l'article L.2122-23 susvisé, les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

Nombre de suffrages exprimés : 29

Pour : 23

Contre : 06 (4 du groupe « un nouveau CAP pour Lallaing » - 1 du groupe « Pour l'Avenir de Lallaing » et 1 du groupe « Objectif Lallaing »)

Abstentions : 00

2020-3-03 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS - DESIGNATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Il convient, suivant les articles L123-6, et R123-7 à R123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles, de fixer le nombre d'Administrateurs au sein de ce Conseil qui comprend :

⇒ le Maire, qui en est le Président de droit,

⇒ en nombre égal et au maximum, 4 membres issus du Conseil Municipal, et 4 membres nommés par le Maire parmi les personnes extérieures à celui-ci.

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d'Administrateurs du CCAS à 8 au total et de procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE que l'effectif du Conseil d'Administration du CCAS de Lallaing sera de 4 membres issus du Conseil Municipal et 4 membres nommés par le Maire parmi les personnes extérieures au Conseil Municipal.

Nombre de suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 00

Abstentions : 00

2020-3-04 - COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES – DESIGNATION DES DELEGUES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'article 22 du Code des Marchés Publics précise que la Commission d'Appel d'Offres est composée des membres suivants : « Le Maire, Président de droit, et 5 membres élus par le Conseil Municipal, en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires. L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ».

Monsieur le Maire propose à chaque groupe de désigner son ou ses candidats et de procéder au vote.

⇒ Groupe « LALLAING 2020 »

Titulaires

1. Bernard BAVIER
2. Patrick NOIRET
3. Arnaud PIESSET
4. Joël POPEK

Suppléants

1. Sabine DECOUT
2. Antonio PROVENZANO
3. Thierry DANCOINE
4. Sébastien FAUVEAUX

⇒ Groupe « Un nouveau CAP pour Lallaing »

Titulaire

1. Alain KLEE

Suppléant

1. Nacera SOLTANI

Le groupe « LALLAING 2020 » a obtenu 23 voix

Le groupe « Un nouveau CAP pour Lallaing » a obtenu 6 voix

Sont proclamés élus en qualité de Membres Titulaires : **M. Bernard BAVIER, M. Patrick NOIRET, M. Arnaud PIESSET, M. Joël POPEK**

Sont proclamés élus en qualité de Membres Suppléants : **Mme Sabine DECOUT, M. Antonio PROVENZANO ; M. Thierry DANCOINE ; M. Sébastien FAUVEAUX**

Pour représenter le Conseil Municipal, avec **Monsieur le Maire, Président de droit**, au sein de la Commission d'Appel d'offres à caractère permanent de LALLAING.

Nombre de suffrages exprimés : 29

2020-3-05 - SICAEI - DESIGNATION DES DELEGUES

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'élection de 2 délégués titulaires et de 2 suppléants au Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée (SICAEI)

Monsieur le Maire propose à chaque groupe de désigner son ou ses candidats et de procéder au vote.

⇒ Groupe « LALLAING 2020 »

Titulaires

1. Stella DEVIGNE
2. Françoise MAES

Suppléants

1. Christelle MARTIN
2. Guillaume BASTIEN

⇒ Groupe « Un nouveau CAP pour Lallaing »

Titulaires

1. Nacera SOLTANI
2. Sonia MARTINACHE

Suppléants

1. Alain KLEE
2. René LACAILLE

Le groupe « LALLAING 2020 » a obtenu 23 voix
Le groupe « Un nouveau CAP pour Lallaing » a obtenu 6 voix
(4 du groupe "un Nouveau CAP pour Lallaing" - 1 pour le groupe " l'avenir de Lallaing et 1 pour le groupe "Objectif Lallaing")

Sont proclamés élus en qualité de Membres Titulaires : **Mme Stella DEVIGNE ; Mme Françoise MAES.**

Sont proclamés élus en qualité de Membres Suppléants : **Mme Christelle MARTIN ; M. Guillaume BASTIEN.**

Pour représenter le Conseil Municipal, avec **Monsieur le Maire, Président de droit**, au sein du SICAEI.

Nombre de suffrages exprimés : 29

2020-3-06 - CNAS – Désignation des Délégués

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, la Commune étant adhérente au CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour le Personnel, elle doit élire un Délégué Titulaire et un Délégué Suppléant parmi les membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose à chaque groupe de désigner son ou ses candidats et de procéder au vote.

⇒ **Groupe « LALLAING 2020 »**

Titulaire	Suppléant
1. Françoise MAES	2. Laurence WASSON

⇒ **Groupe « Un nouveau CAP pour Lallaing »**

Titulaire	Suppléant
1. Sonia MARTINACHE	2. Nacera SOLTANI

Le groupe « LALLAING 2020 » a obtenu 23 voix
Le groupe « Un nouveau CAP pour Lallaing » a obtenu 6 voix
(4 du groupe "un Nouveau CAP pour Lallaing" - 1 pour le groupe " l'avenir de Lallaing et 1 pour le groupe "Objectif Lallaing")

Sont proclamés élus en qualité de Membres Titulaires : **Mme Françoise MAES.**

Sont proclamés élus en qualité de Membres Suppléants : **Mme Laurence WASSON.**

Pour représenter le Conseil Municipal de LALLAING, avec **Monsieur le Maire, Président de droit**, au sein du CNAS.

Nombre de suffrages exprimés : 29

2020-3-07 - CONSEILS D'ECOLE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

Élection des Représentants au sein du Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, un Délégué Titulaire et un Délégué Suppléant doivent être désignés :

1. au Conseil d'Administration du Collège Frédéric Joliot Curie,
2. au Conseil d'École du Groupe Scolaire Dunant - Montessori,
3. au Conseil d'École du Groupe Scolaire Leclerc - Clémenceau - Pasteur,
4. au Conseil de l'École Élémentaire Camus,
5. au Conseil de l'École Maternelle Marie Curie.

Monsieur le Maire propose à chaque groupe de désigner son ou ses candidats et de procéder au vote.

⇒ GROUPE "LALLAING 2020"

Collège Frédéric Joliot-Curie

Titulaire

Michel JENDRASZEK

Suppléante

Nicole MARFIL

⇒ GROUPE "UN NOUVEAU CAP POUR LALLAING"

Collège Frédéric Joliot-Curie

Titulaire

Sonia MARTINACHE

Suppléante

Nacera SOLTANI

Le groupe « LALLAING 2020 »

a obtenu 23 voix

Le groupe « Un nouveau CAP pour Lallaing »

a obtenu 6 voix

(4 du groupe "un Nouveau CAP pour Lallaing" - 1 pour le groupe " l'avenir de Lallaing et 1 pour le groupe "Objectif Lallaing")

M. Michel JENDRASZEK est proclamé élu en qualité de Délégué Titulaire et Mme Nicole MARFIL est proclamée élue Déléguée Suppléante au sein du Conseil d'Ecole pour le Collège Frédéric Joliot-Curie.

⇒ GROUPE "LALLAING 2020"

Groupe Scolaire Dunant-Montessori

Titulaire

Nicole MARFIL

Suppléante

Sabine DECOUT

⇒ GROUPE "UN NOUVEAU CAP POUR LALLAING"

Groupe Scolaire Dunant-Montessori

Titulaire

Nacera SOLTANI

Suppléante

Sonia MARTINACHE

Le groupe « LALLAING 2020 »

a obtenu 23 voix

Le groupe « Un nouveau CAP pour Lallaing »

a obtenu 6 voix

(4 du groupe "un Nouveau CAP pour Lallaing" - 1 pour le groupe " l'avenir de Lallaing et 1 pour le groupe "Objectif Lallaing")

Mme Nicole MARFIL est proclamée élue en qualité de Délégué Titulaire et Mme Sabine DECOUT est proclamée élue Déléguée Suppléante au sein du Conseil d'Ecole pour le groupe scolaire Dunant-Montessori

⇒ GROUPE "LALLAING 2020"

Groupe Scolaire Leclerc - Clémenceau - Pasteur

Titulaire

Sébastien FAUVEAUX

Suppléante

Sandrine BAVIELLO

⇒ GROUPE "UN NOUVEAU CAP POUR LALLAING"

Groupe Scolaire Leclerc - Clémenceau - Pasteur

Titulaire

René LACAILLE

Suppléant

Alain KLEE

Le groupe « LALLAING 2020 » a obtenu 23 voix
Le groupe « Un nouveau CAP pour Lallaing » a obtenu 6 voix
(4 du groupe "un Nouveau CAP pour Lallaing" - 1 pour le groupe " l'avenir de Lallaing et 1 pour le groupe "Objectif Lallaing")

M. Sébastien FAUVEAUX est proclamé élu en qualité de Délégué Titulaire et Mme Sandrine BAVIELLO est proclamée élue Déléguée Suppléante au sein du Conseil d'Ecole pour le Groupe Scolaire Leclerc - Clémenceau - Pasteur

⇒ GROUPE "LALLAING 2020"

[Ecole élémentaire CAMUS](#)

Titulaire

Christiane NOIRET

Suppléante

Emilie KOSMALKI

⇒ GROUPE "UN NOUVEAU CAP POUR LALLAING"

[Ecole élémentaire CAMUS](#)

Titulaire

Sonia MARTINACHE

Suppléant

Nacera SOLTANI

Le groupe « LALLAING 2020 » a obtenu 23 voix
Le groupe « Un nouveau CAP pour Lallaing » a obtenu 6 voix
(4 du groupe "un Nouveau CAP pour Lallaing" - 1 pour le groupe " l'avenir de Lallaing et 1 pour le groupe "Objectif Lallaing")

M. Patrick NOIRET est proclamé élu en qualité de Délégué Titulaire et Mme Emilie KOSMALKI est proclamée élue Déléguée Suppléante au sein du Conseil d'Ecole pour l'école élémentaire CAMUS

⇒ GROUPE "LALLAING 2020"

[Ecole maternelle Marie-Curie](#)

Titulaire

Annie HAUDRECHY

Suppléante

Christiane NOIRET

⇒ GROUPE "UN NOUVEAU CAP POUR LALLAING"

[Ecole maternelle Marie-Curie](#)

Titulaire

Nacera SOLTANI

Suppléante

Sonia MARTINACHE

Le groupe « LALLAING 2020 » a obtenu 23 voix
Le groupe « Un nouveau CAP pour Lallaing » a obtenu 6 voix
(4 du groupe "un Nouveau CAP pour Lallaing" - 1 pour le groupe " l'avenir de Lallaing et 1 pour le groupe "Objectif Lallaing")

Mme Annie HAUDRECHY est proclamée élue en qualité de Déléguée Titulaire et Mme Christiane NOIRET est proclamée élue Déléguée Suppléante au sein du Conseil d'Ecole pour l'école maternelle Marie-Curie.

Nombre de suffrages exprimés : 29

2020-3-08 - [ECOLE PRIVEE JEANNE D'ARC](#)
[ELECTION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL](#)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu que le Conseil Municipal désigne, pour l'établissement d'enseignement privé implanté sur la Commune, l'école Jeanne d'Arc, qui bénéficie d'un contrat d'Association, son représentant aux séances de l'organe (Assemblée Générale, Conseil d'Administration statutaire compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat).

Monsieur le Maire propose à chaque groupe de désigner son ou ses candidats et de procéder au vote.

⇒ Groupe « LALLAING 2020 »

Sandrine BAVIELLO

⇒ Groupe « Un nouveau CAP pour Lallaing »

Alain KLEE

Le groupe « LALLAING 2020 » a obtenu 23 voix

Le groupe « Un nouveau CAP pour Lallaing » a obtenu 6 voix

(4 du groupe "un Nouveau CAP pour Lallaing" - 1 pour le groupe " l'avenir de Lallaing et 1 pour le groupe "Objectif Lallaing")

Madame Sandrine BAVIELLO est proclamée élue en qualité de Représentante du Conseil Municipal au sein du Conseil d'école de Jeanne d'Arc.

Nombre de suffrages exprimés : 29

2020-3-09 - SIDEN SIAN – COMPETENCE DECI DESIGNATION D'UN « GRAND ELECTEUR »

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7 et L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN et notamment les modifications adoptées par le Comité Syndical lors de ses réunions en dates des 25 Juin et 12 Novembre 2013,

Vu la population totale de la commune connue au 1^{er} Janvier 2017,

Vu l'adhésion de la commune au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu le renouvellement du Conseil Municipal du 15 mars 2020 par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la commune doive procéder à la désignation pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » d'un Grand Électeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège de l'arrondissement de DOUAI. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège,

Monsieur le Maire propose à chaque groupe de désigner son ou sa candidat(e) et de procéder au vote.

⇒ Groupe "LALLAING 2020 "

Monsieur Michel JENDRASZEK

⇒ Groupe « Un nouveau CAP pour Lallaing "

Monsieur Alain KLEE

Après avoir procédé aux opérations de vote,

ARTICLE 1.

Le groupe « LALLAING 2020 » a obtenu 23 voix

Le groupe « Un nouveau CAP pour Lallaing » a obtenu 6 voix

(4 du groupe "un Nouveau CAP pour Lallaing" - 1 pour le groupe " l'avenir de Lallaing et 1 pour le groupe "Objectif Lallaing")

Monsieur Michel JENDRASZEK, domicilié 90 rue des Primevères à LALLAING (59167), né le 06 décembre 1947, a obtenu **23 voix** et est élu "**Grand Electeur**" appelé à siéger au collège départemental ou d'arrondissement ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie", l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

ARTICLE 2.

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.
Le présent acte administratif sera notifié à Monsieur le Sous-Préfet et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Les protestations contre la présente décision, non détachables des opérations électorales selon la jurisprudence, doivent être déposées, si elles ne sont pas contresignées au procès-verbal, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection à la Sous-Préfecture. Elles peuvent également être déposées au bureau central du Greffe du Tribunal Administratif de Lille dans ce même délai.

Nombre de suffrages exprimés : 29

2020-3-10 - COMMISSIONS COMMUNALES – CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur le Maire attire l'attention des Membres du Conseil Municipal sur le fait qu'une gestion efficace des affaires communales ne peut reposer que sur le seul Maire et ses Adjointes délégués. Il propose donc de procéder à la création des Commissions thématiques suivantes :

- ⇒ Commission « Aînés / Action sociale / logements »
- ⇒ Commission « Urbanisme / Accessibilité »
- ⇒ Commission « Affaires Scolaire / Jeunesse / CMJ »
- ⇒ Commission « Finances »
- ⇒ Commission « Etat civil / Fêtes et Cérémonies / Associations » / Elections
- ⇒ Commission « Travaux / Sécurité / Espaces Verts / Ville connectée »
- ⇒ Commission « Commerces / Artisanat / Entreprises »
- ⇒ Commission « Grands Projets / Centre-Ville - Centre-Bourg / Quartier de Scarpe / ERBM »
- ⇒ Commission « Sport / Culture / Communication »

Monsieur le Maire précise qu'il est de droit Président de chaque commission.

- 1) de fixer à 8 le nombre de chaque membre d'une commission en plus du Président et du Vice-Président,
- 2) de désigner par chaque groupe son ou ses candidats,
- 3) de Procéder au vote.

Monsieur le Maire propose à chaque groupe de désigner son ou ses candidats et précise qu'il est de droit Président de chaque Commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la création des Commissions précitées

ADOPTE les membres de celles-ci comme en annexe jointe

Nombre de suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 00
Abstentions : 00

2020-3-11 - CORRESPONDANT « DEFENSE – DESIGNATION

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner un Conseiller Municipal chargé des questions de Défense.

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur **Michel JENDRASZEK** en cette qualité et de procéder au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ la proposition de Monsieur le Maire de nommer **M. Michel JENDRASZEK** en qualité de correspondant en charge des questions de Défense.

Nombre de suffrages exprimés : 29

Pour : 23

Contre : 00

Abstentions : 06 (4 du groupe « un nouveau CAP pour Lallaing » - 1 du groupe « Pour l'Avenir de Lallaing » et 1 du groupe « Objectif Lallaing »)

2020-3-12 - SMAPI - DESIGNATION DES DELEGUES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'aux statuts du SMAPI (Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations de la Vallée de la Scarpe Aval et du Bas-Escaut), il y a lieu de désigner 2 Délégués Titulaires représentant notre Municipalité au sein de ce Syndicat.

Monsieur le Maire propose à chaque groupe de désigner son ou ses candidats et de procéder au vote.

⇒ Groupe « LALLAING 2020 »

Titulaires

1. Joel POPEK
2. Antonio PROVENZANO

⇒ Groupe « Un nouveau CAP pour Lallaing »

Titulaires

1. Alain KLEE
2. René LACAILLE

Le groupe « LALLAING 2020 » a obtenu 23 voix

Le groupe « Un nouveau CAP pour Lallaing » a obtenu 6 voix

(4 du groupe "un Nouveau CAP pour Lallaing" - 1 pour le groupe "l'avenir de Lallaing et 1 pour le groupe "Objectif Lallaing")

Sont proclamés élus en qualité de Membres Titulaires : **M. Joël POPEK ; M. Antonio PROVENZANO**

Pour représenter le Conseil Municipal de LALLAING, avec Monsieur le Maire, Président de droit, au sein du SMAPI (Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations de la Vallée de la Scarpe Aval et du Bas-Escaut).

Nombre de suffrages exprimés : 29

2020-3-13 - SCI PNR - DESIGNATION DES DELEGUES

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°04/05/09 du 16/11/2009 par laquelle le Conseil Municipal a délibéré favorablement sur la Charte du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et sur l'intégration de la Commune au territoire du Parc.

Il précise que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'aux statuts du SCI (Syndicat des Communes Intéressées) du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, il y a lieu de désigner 2 Délégués Titulaires représentant notre Municipalité au sein de ce Syndicat.

Monsieur le Maire propose à chaque groupe de désigner son ou ses candidats et de procéder au vote.

⇒ Groupe « LALLAING 2020 »

Candidat 1 : M Jean-Paul FONTAINE

Candidat 2 : Mme Nicole MARFIL

⇒ Groupe « un nouveau CAP pou LALLAING »

Candidat 1 : M. Alain KLEE

Candidat 2 : M. René LACAILLE

Le Groupe « LALLAING 2020 » a obtenu 23 voix

Le Groupe « un nouveau CAP pour LALLAING » a obtenu 06 voix

(4 du groupe "un Nouveau CAP pour Lallaing" - 1 pour le groupe " l'avenir de Lallaing et 1 pour le groupe "Objectif Lallaing")

M. Jean-Paul FONTAINE et Mme Nicole MARFIL sont proclamés élus en qualité de Membres titulaires pour représenter le Conseil Municipal au sein du **SCI PNR**

Nombre de suffrages exprimés : 29

2020-3-14 - OMS (OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS – DESIGNATION DE 3 REPRESENTANTS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu d'élire 3 représentants de la Municipalité pour siéger au sein de l'Office Municipal des Sports.

Monsieur le Maire propose à chaque groupe de désigner son ou ses candidats et de procéder au vote.

⇒ Groupe « LALLAING 2020 »

1. Sébastien FAUVEAUX,
2. Georges PIOTROWSKI
3. Antonio PROVENZANO

⇒ Groupe « Un nouveau CAP pour Lallaing

1. René LACAILLE
2. Alain KLEE
3. Sonia MARTINACHE

Le groupe « LALLAING 2020 »

a obtenu 23 voix

Le groupe « Un nouveau CAP pour Lallaing » a obtenu 6 voix

(4 du groupe "un Nouveau CAP pour Lallaing" - 1 pour le groupe " l'avenir de Lallaing et 1 pour le groupe "Objectif Lallaing")

Messieurs Sébastien FAUVEAUX, Georges PIOTROWSKI et Antonio PROVENZANO sont proclamés élus pour représenter le Conseil Municipal et siéger au sein de l'OMS.

Nombre de suffrages exprimés : 29

2020-3-15 – COMITE DES FETES

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu d'élire 5 représentants dont 2 Commissaires aux Comptes pour siéger au sein de l'Association « Comité des Fêtes ».

Monsieur le Maire propose à chaque groupe de désigner son ou ses candidats et de procéder au vote.

⇒ Groupe "LALLAING 2020"

Sandrine BAVIELLO, Gilberte DUJARDIN, Georges PIOTROWSKI

⇒ Groupe "Un nouveau CAP pour Lallaing"

Alain KLEE, Sonia MARTINACHE

1er commissaire aux comptes : Arnaud PIESET

2ème commissaire aux comptes : Nacera SOLTANI

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sont proclamés élus en qualité de Représentant :

Mme Sandrine BAVIELLO, Mme Gilberte DUJARDIN et M. Georges PIOTROWSKI

Sont proclamés élus en qualité de Commissaire aux comptes :

M. Arnaud PIESET et Mme Nacera SOLTANI

pour représenter le Conseil Municipal au sein du **Comité des Fêtes de LALLAING.**

Nombre de suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 00

Abstentions : 00

Séance levée à : 19h30

Rédigé à Lallaing, le 04 juin 2020